Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien



OSFSSS
Marque visuelle
PSSP Inscrit

Confiance immédiate

Votre guide d'utilisation de la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

1. Introduction 2
2. Les avantages de s'inscrire 3
3. Qui peut et ne peut pas utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS 4
4. Où et comment utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS 5
5. Utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS 6



Porter la marque visuelle de PSSP de l’OSFSSS avec fierté

Bienvenue à l’Office de surveillance des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) ! À titre de membre inscrit, vous pouvez désormais porter officiellement votre marque visuelle de préposé aux services de soutien à la personne (PSSP) de l’OSFSSS, un symbole facile à reconnaître de votre engagement à fournir des soins sûrs, de qualité et éthiques.

1

Introduction



Comment utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

La présente est un guide destiné à aider les PSSP inscrits auprès de l'Office de surveillances des fournisseurs de soins de santé et de soutien (OSFSSS) et leurs employeurs à comprendre l'utilisation autorisée de la marque visuelle de PSSP.

Lorsque les gens voient la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS, ils savent immédiatement que vous :

êtes un PSSP en règle avec l'OSFSSS

avez un niveau minimum d'éducation, d'expérience et de comportement éthique

êtes engagé envers des normes éthiques et des soins sûrs et de qualité

êtes tenus responsables devant un organisme de surveillance dont le but est de protéger le public

pouvez être facilement trouvé dans le Registre public de l'OSFSSS, qui affichera les plaintes, les antécédents disciplinaires et toute limitation liée à votre inscription.

Chaque membre inscrit de l'OSFSSS reçoit une marque visuelle de PSSP : ce guide vous aide à comprendre comment l'utiliser.

2

Les avantages de s'inscrire

Lorsque les préposés aux services de soutien à la personne sont inscrits auprès de l'OSFSSS, c'est bon pour le public – ainsi que pour les PSSP. Cela instaure la confiance, le respect et la reconnaissance en montrant que vous possédez la qualification minimale et que vous êtes engagé à protéger le public en étant responsable devant l'OSFSSS.

Cela vous permet également d'utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS, qui indique aux bénéficiaires de soins, aux employeurs et à vos collègues que vous êtes inscrit auprès de l'OSFSSS, un organisme de surveillance.



Cela inspire confiance. La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS vous identifie immédiatement comme un préposé aux services de soutien à la personne inscrit, éduqué et expérimenté. Lorsqu'un bénéficiaire, un employeur ou un collègue la voit, il comprend immédiatement qu'il travaille avec un fournisseur de soins responsable.

Cela peut vous aider à être embauché. La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS indique aux employeurs que vous avez rempli les exigences minimales d'inscription, y compris l'éducation, l'expérience et la maîtrise de la langue et que vous jouissez d'une bonne réputation.

Cela aide à vous démarquer. La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS vous distingue d'un préposé de soins de santé et de soutien non inscrit et démontre que vous avez accepté de respecter le Code de déontologie de l'OSFSSS.

3

Qui peut et ne peut pas utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

Membres inscrits de l'OSFSSS. La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS peut être utilisée par tous les PSSP inscrits auprès de l'OSFSSS.

Organismes. Les organismes qui emploient des PSSP peuvent utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur les insignes d'identification, les sites Web et le matériel promotionnel, à condition que cette utilisation ne corresponde qu'aux employés actuellement inscrits auprès de l'OSFSSS et en règle.

Toute personne non actuellement inscrite. La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS ne peut pas être utilisée par une personne qui n'est pas inscrite auprès de l'OSFSSS.

Les membres inscrits non en règle avec l'OSFSSS. Ceux dont l'inscription a été suspendue ou révoquée doivent retirer la marque visuelle de PSSP de tous les documents.

Les groupes où seuls certains PSSP sont inscrits. Les organismes ne peuvent pas utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur les documents à l'échelle du groupe à moins que tous les employés PSSP ne soient inscrits auprès de l'OSFSSS.



L'utilisation non autorisée ou frauduleuse de la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS peut entraîner des sanctions. Quelques exemples :

Votre ami, qui est aussi un PSSP mais non inscrit auprès de l'OSFSSS, demande s'il peut utiliser le fichier de la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur son CV.

Votre groupe utilise la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur le matériel promotionnel général, mais tous les PSSP ne sont pas inscrits auprès de l'OSFSSS.

Vous avez renoncé à votre inscription, mais vous utilisez toujours la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS.

Un collègue dont l'inscription est suspendue à la suite d'une plainte porte toujours la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur son insigne d'identification.

4

Où et comment utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

Utiliser la marque visuelle de l'OSFSSS : pour les PSSP inscrits

Nous vous encourageons à utiliser votre marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS pour démontrer votre engagement à fournir des soins de PSSP sûrs, de qualité et éthiques.



- Vous pouvez utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS sur votre insigne d'identification, comme épingle ou écusson brodé, ou dans du matériel promotionnel pour la santé ou les services de soutien.
- Vous pouvez fournir votre fichier numérique de la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS à vos employeurs pour l'utiliser sur votre pièce d'identité et sur leur site Web afin de promouvoir vos services.
- La marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS doit être inchangée et entièrement lisible.
- Si votre inscription expire et n'est pas renouvelée ou si elle est suspendue ou révoquée, vous devez la retirer de toutes les pièces d'identité et de tout matériel.
- Veuillez garder votre marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS en sécurité pour éviter toute utilisation non autorisée.

Utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS : pour les employeurs

Vous pouvez utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS seulement si vous :



- la recevez directement d'un employé qui est inscrit auprès de l'OSFSSS et en règle ;
- confirmez que l'employé est dans le Registre public de l'OSFSSS ;
- ne la modifiez pas, ne l'adaptez pas, sauf pour la redimensionner proportionnellement ;
- l'utilisez uniquement en lien avec l'employé qui l'a fournie.

Pour utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS afin de promouvoir les services d'un groupe de PSSP, ces derniers doivent tous être inscrits auprès de l'OSFSSS.

5

Utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

Voici quelques exemples des façons d'utiliser la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS pour montrer que vous ou votre employé êtes un PSSP inscrit auprès de l'OSFSSS.



Ne pas modifier la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS

Pour qu'elle reste reconnaissable et professionnelle, ne modifiez pas la marque visuelle de PSSP de l'OSFSSS d'aucune manière, sauf pour la redimensionner pour l'adapter à un espace spécifique. Cela inclut la découpe d'une partie, l'étirement, l'ajout de texte, la rotation ou la modification des couleurs.



Pour plus de ressources et d'informations, veuillez visiter hscpoa.com.

11/26_5864_FR_ACC